



Changement de prix

À l'intention des agents et fournisseurs

Modifications au processus des demandes de changement de prix

Tel qu'annoncé au Blitz d'information en mai dernier, la Société des alcools du Québec (SAQ) désire informer ses partenaires d'affaires des modifications qui seront apportées au processus des demandes de changement de prix, à compter de la P07 2017-2018.

Produits courants (RA) et de spécialité en approvisionnement continu (SA)

- Les baisses de prix seront possibles 9 fois par année.
- Les demandes pour des hausses de prix seront autorisées et analysées deux fois par année :
 - À la suite du dépôt des budgets fédéral et provincial
 - En P07

Pour toute demande de changement de prix à la hausse, le [formulaire de négociation](#) devra être complété et retourné à l'adresse changementdeprix@saq.qc.ca à raison d'un formulaire par fournisseur.

Les **critères d'analyse** suivants seront pris en considération pour le traitement des demandes de changement de prix à la hausse :

- Le produit devra être commercialisé depuis plus de 2 ans.
- Si le produit fait l'objet d'une promotion, son prix ne pourra pas être augmenté une période avant, pendant et 3 périodes après la promotion.
- Le pourcentage d'augmentation devra être égal ou inférieur au taux d'inflation du pays d'origine des 13 dernières périodes.
- Le coût net devra être égal ou inférieur aux autres régions des alcools canadiennes, afin d'avoir les prix de détail les plus compétitifs sur le marché.

Pour les produits courants, veuillez accéder au portail auquel vous êtes abonné (GWS/SAQ-B2B), sélectionnez l'onglet *Mes produits*, puis la section *Changement de prix*.

Pour les produits de spécialité, veuillez accéder au portail auquel vous êtes abonné (GWS/SAQ-B2B), sélectionnez l'onglet *Mes produits*, puis la section *Mon catalogue d'offres SAQ* pour ensuite accéder à l'offre de reconduction unique reliée au produit. Nous vous rappelons que vos offres doivent être conservées à jour.

Veuillez consulter le [calendrier des demandes de changement de prix](#) pour connaître toutes les dates limites à respecter.



Changement de prix

À l'intention des agents et fournisseurs

Produits de spécialité en approvisionnement par lot (SL)

Les demandes seront analysées cas par cas, lors du traitement de l'offre.

Pour soumettre une demande, veuillez accéder au portail auquel vous êtes abonné (GWS/SAQ-B2B), sélectionnez l'onglet *Mes produits*, puis la section *Mon catalogue d'offres SAQ* pour ensuite accéder à l'offre de reconduction unique reliée au produit. Nous vous rappelons que vos offres doivent être conservées à jour.

Modalités d'application

Afin de refléter l'ensemble de ces modifications, les [principales modalités d'application](#) ont été mises à jour.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA) par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.